

Dénoncé par quatre communautés algonquines

Le processus de revendication des « Algonquins de l'Ontario » est une violation des droits des véritables Algonquins

Pour diffusion immédiate.

Ottawa, territoire algonquin non cédé, le jeudi 3 mars 2016 - Les chefs de quatre Premières nations algonquines réunis à Ottawa aujourd'hui ont déclaré que le processus de revendications territoriales amorcé par le groupe des «Algonquins de l'Ontario »(AOO) est une violation des droits de leurs membres.

La revendication du groupe de l'AOO a fait l'objet d'une Entente de principe, laquelle est maintenant soumise au vote, malgré des années de protestations de la part des Premières nations algonquines. Les chefs de Kebaowek (Eagle Village), Timiskaming, Kitigan Zibi et Barriere Lake font ainsi front commun pour exprimer leur opposition face au processus de revendication utilisé par l'AOO. Ils sont également soutenus par les Algonquins de Wolf Lake.

«Nous avons deux préoccupations urgentes au sujet du processus de l'AOO », a déclaré le chef Lance Haymond de la Première nation de Kebaowek. «La première objection est que ce processus ignore le titre Autochtone et les droits de nos communautés. Les territoires traditionnels de Kebaowek, de Wolf Lake et de Timiskaming chevauchent sur plus de 900,000 acres la zone revendiquée par le groupe de l'AOO, mais le Canada et l'Ontario ont refusé de protéger nos intérêts. On nous a dit que l'entente de principe n'affectera pas nos droits, mais ce n'est pas vrai: aujourd'hui même mes membres se sont vus empêchés d'exercer leurs droits de récolte à cause du processus de l'AOO. Le groupe de l'AOO a fait la sélection de terres à l'intérieur du territoire où nous détenons un titre autochtone. Toutes ces actions tendent à réduire nos droits et ce avant même que l'entente de principe ait fait l'objet d'un vote".

Le chef Terence McBride de Timiskaming ajoute à ce sujet : "L'autre préoccupation majeure que nous avons sur le processus de l'AOO porte sur les critères de sélection des personnes habilitées à voter qui sont si souples qu'ils permettent à des milliers de personnes qui n'ont aucun lien avec la nation algonquine de voter sur un accord qui modifiera ou éteindra les droits des Algonquins. Nous avons analysé la liste des électeurs de l'AOO et au moins 39% des électeurs qui y sont inscrits n'ont pas eu de mariage avec des Algonquins depuis 200 à 300 ans. Comment peut-on dire que ces personnes sont des membres de la Nation algonquine et qu'ils aient le droit de voter sur une revendication territoriale? C'est un scandale. "

La Proclamation royale de 1763 a été rédigée en partie pour empêcher "les fraudes et les abus" à l'égard des Premières Nations. Cela a défini un processus de traité pour garantir que les terres des Premières nations ne soient acquises qu'à l'issue d'un consentement libre et éclairé préalable. Contrairement à cette promesse, les terres de la Vallée de l'Outaouais ont été reprises sans traité et sans compensation. Aujourd'hui, il y a une opportunité de corriger cette partie de notre histoire, mais il semble que le processus de revendications de l'AOO ne soit que la poursuite des fraudes et des abus que la Proclamation royale devait empêcher.

Les chefs sont très concernés par le fait que le gouvernement fédéral ait refusé d'intervenir sur cette question. Malgré l'engagement pris par le gouvernement Trudeau pour un nouveau départ et le renouvellement de la relation de nation à nation, la conduite du Canada sur la demande de l'AOO se situe dans la même ligne que les politiques du gouvernement Harper. "Nous demandons au Premier ministre d'informer ses ministres de leur obligation d'agir honorablement et de leur demander de changer de cap avant qu'il ne soit trop tard ", ont déclaré que les chefs.

Chef Lance Haymond: 819-627-6884

Chef Terence McBride:819-629-7091

Chef Jean-Guy Whiteduck: 819-449-5170

Peter Di Gangi: 613-809-1680

CONTEXTE

Le territoire algonquin traditionnel chevauche le bassin versant de la rivière des Outaouais sur ses deux rives tant du côté de l'Ontario que du Québec. Il y a onze communautés algonquines reconnues au niveau fédéral - deux en Ontario et neuf au Québec. Au moins cinq de ces communautés font valoir l'existence d'un titre autochtone en Ontario, et la plupart ou la totalité d'entre elles affirment une certaine forme de droits ancestraux sur leur territoire.

En 1991-92, le Canada et l'Ontario ont commencé à négocier une revendication territoriale uniquement avec les Algonquins de Golden Lake (maintenant connue sous le nom de Pikwàkanagàn) pour négocier la question du titre Algonquin du côté ontarien. Durant ces années de négociation, ils ont élargi les critères de reconnaissance pour déterminer les personnes ayant droit de participer à ces négociations, au point où Pikwàkanagàn est maintenant en infériorité numérique avec l'inclusion de neuf groupes composés pour la plupart personnes n'ayant pas le statut d'Indien au sens de la loi, mais qui prétendent avoir un ancêtre algonquin ou une ascendance algonquine quelconque. Ces négociations en sont arrivées à l'étape de l'Entente de principe (EP) sur laquelle le processus de vote est en cours. Des 7,714 personnes inscrites sur la liste des électeurs de l'AOO, 3,016 électeurs (39%) ne peuvent démontrer aucun mariage avec des personnes d'ascendance algonquine depuis 200 ans, et dans certains cas de plus de 300 ans. Quelques centaines d'autres ne peuvent également démontrer aucun mariage avec des personnes d'ascendance algonquine durant les 100 et 200 dernières années. À l'opposé, les membres enregistrés et reconnus de Pikwàkanagàn représentent maintenant moins de 10% de la liste des électeurs. Ce très grand nombre « d'Algonquins instantanés » minent la légitimité des négociations dirigées par l'AOO et menacent les intérêts des détenteurs de droits légitimes.

Aux termes de l'accord proposé, l'AOO abandonnerait les droits des Algonquins sur environ 3,6 millions d'hectares dans l'est de l'Ontario, y compris sur la Colline du Parlement. En retour, des « Institutions algonquines » qui sont non définies recevraient 117,500 hectares de terres de la Couronne provinciale et 300 \$ millions en espèces (environ 0,012 \$ par hectare pour les terres cédées), de même que des droits de récolte faunique encadrés et la participation à la gestion des ressources naturelles sur certaines parties de ce territoire. Pikwàkanagàn cessera d'être une réserve au sens de la Loi sur les Indiens.

Le Canada, l'Ontario et Pikwàkanagàn ont été informés à plusieurs reprises que la demande de l'AOO affectait négativement les droits et les intérêts des autres communautés algonquines, mais ils ont jusqu'à présent refusé de répondre à ces préoccupations. En 2013, le fédéral et les gouvernements provinciaux ont reçu une Déclaration des droits revendiqués par les communautés de Kebaowek (Eagle Village), Timiskaming et Wolf Lake dont les territoires chevauchent sur plus de 855,000 acres le territoire revendiqué par le groupe de l'AOO. En 2011, Ottawa et les gouvernements provinciaux ont été informés par la Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg, dont la réserve est adjacente à la ville de Maniwaki au Québec, qu'elle revendique aussi des terres en Ontario. L'entente de principe de l'AOO conduira à l'abandon des droits des Algonquins et du titre autochtone qu'ils détiennent sur ces mêmes terres dans l'est de l'Ontario et sur lesquelles Kebaowek, Timiskaming, Wolf Lake & Kitigan Zibi revendiquent des droits autochtones.

Les gouvernements de l'Ontario et le Canada ont une obligation légale de consulter et d'accommoder les communautés algonquines qui affirment détenir des intérêts dans la zone de revendication l'AOO. Jusqu'à présent, ils ont refusé de consulter d'une manière significative, et encore moins d'accommoder ces communautés. Ce geste est en violation de leurs obligations légales et constitutionnelles à l'égard du peuple algonquin, et une autre ombre sur le dossier du Canada envers les peuples autochtones.